VOLET ADMINISTRATIF

Votre demande concerne :

❑ Un **accueil de jour**. Si oui, le(s) jour(s) souhaité(s) : .....
❑ Un **hébergement temporaire** à compter du : ..... au .....
❑ Un **hébergement permanent** à compter du : .....

Ce dossier est-il associé à une autre personne ? ❑ Oui ❑ Non

Si oui, nom et prénom de la personne : .....

ETAT CIVIL

Nom - Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à ..... Nationalité : .....

Situation familiale : ❑ Célibataire ❑ En couple ❑ Marié(e) ❑ Divorcé(e) ❑ Veuf(ve)

Adresse actuelle : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Profession antérieure : .....

Hospitalisation en cours : ❑ Oui ❑ Non

Si oui, dans quel établissement : ..... Date d'entrée : .....

Aidant principal à prévenir

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone/Mail	Lien

Coordonnées de la famille ou de l'entourage

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone/Mail	Lien

CONTACTER MME BOURSIER RESIDENCE ARMOR:
02.97.45.16.07

Bienvenue à la Résidence AR-MOR

LA PROXIMITE DU BOURG ET DU BORD DE MER,
OFFRE UN LIEU DE PROMENADE
ET DE DETENTE FORT APPRECIE DES RESIDENTS.

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Ouverte depuis le 1er Avril 2004, la Résidence ARMOR, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de St Gildas de Rhuys, est un établissement public communal agréé pour héberger des retraités autonomes et valides qui, du fait de leur éloignement du Centre Bourg et des Commerces, ne peuvent rester à leur domicile.

La Résidence est composée de 20 logements (10 T1BIS ET 10 T2) autour d'une unité indépendante regroupant des services collectifs.

Les habitations ont une surface de 49.50 m2 pour les T2 et entre 39.10 et 39.25m2 pour les T1 Bis, chaque locataire meuble son logement comme il l'entend et y vit à son rythme. Le repas du midi est pris en commun dans la salle à manger.

L'unité centrale comporte une cuisine, une réserve, une salle de restaurant, un bureau, des sanitaires, des locaux et des équipements collectifs.

OBJECTIFS

- **Préserver le mode de vie habituel des Résidents.**
- **Favoriser la relation des Résidents entre eux et avec leur entourage.**
- **Maintenir leur autonomie, leur responsabilité ainsi que celle de leur famille.**
- **Soutenir et coordonner les services qui aident les habitants à vivre dans leur domicile le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.**

PRINCIPES

Le personnel de la Résidence assure une présence afin de:

- **Répondre à la demande des résidents,**
- **Faire face aux situations d'urgence,**
- **Informer les Résidents sur les services dont ils pourraient avoir besoin.**

Le fonctionnement de la Résidence ne permet pas d' assurer une surveillance systématique de ses habitants qui organisent leur vie comme ils le souhaitent dans le respect du règlement intérieur. Chaque locataire est muni d un médaillon ce qui permet une assistance 24H/24H en cas d urgence.
Les soins médicaux et infirmiers sont du ressort des professionnels de santé, choisis par le résident.